

PONTS

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme ALLAIN Jocelyne, Maire.

Présents : ALLAIN Jocelyne, Maire, BRILLANT Elodie, RENOUEVEL Aurélien, ALLAIN Serge BAILLARD Christophe (procuration donnée à RENOUEVEL Aurélien), BRIAULT Odile (procuration donnée à ALLAIN Jocelyne), CHEVAL Dominique (procuration donnée à COUENNE Michel), FOUSSE Jean-Luc, COSTILS Romain LEHOT Elodie, COUENNE Michel et MANIGUET Julien (procuration donnée à ALLAIN Serge).

Absents (excusés) : Odile BRIAULT, Christophe BAILLARD, Dominique CHEVAL et Julien MANIGUET.

Membres en exercice : 12

Nombre de pouvoirs : 4

Membres présents : 8

Membres votants : 12

Convocation : 08/04/2025

Secrétaire de séance : Serge ALLAIN

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 MARS 2025 (2025-15)

Vote : Pour= 12, contre = 0 , abstention = 0 la délibération est adoptée

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025 (2025-16)

Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition votés en 2024 à savoir

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	25,17%
Taxe d'habitation :	10.90 %

Le Conseil Municipal,

DECIDE DE FIXER les taux des taxes directes locales sur l'ensemble du périmètre de la commune de la façon suivante :

- Taxe foncière bâti 35,31 %
- Taxe foncière non bâti 25,17 %
- Taxe d'habitation 10,90 %

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : Pour= 11 , contre= 1 , abstention= , la délibération est adoptée

**VOTE DU BUDGET 2025
(2025-17)**

Madame le Maire présente le budget de l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **609 706,00 €** en section de fonctionnement et à **318 562,00 €** en section d'investissement selon détail ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

011 Charges générales	294 548,00 €
012 Charges de personnel	150 800,00 €
014 Atténuation de produits	300,00 €
65 Autres charges de gestion courante	134 200,00 €
66 Charges financières	5 300,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	23558,00 €
Total	609 706,00 €

RECETTES

002 Excédent reporté	188 750,96 €
013 Atténuation de charges	7 450,00 €
70 Produits des services	2 480,00 €
73 Impôts et taxes hors fiscalité locale	91 932,00 €
731 Fiscalité locale	201 094,00 €
74 Dotations et participations	103 769,00 €
75 Autres produits	14 010,04 €
77 Produits exceptionnels (773)	220,00
Total	609 706,00 €

- Le maire est tenu d'informer le conseil municipal des virements de crédits qu'il serait amené à réaliser.
- le taux maximum autorisé est de 7.5% pour chacune des sections.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote les taux suivants
Pour la section de fonctionnement : 7.5%
Pour la section d'investissement : 7.5%

Vote : Pour= 12 , contre= 0 , abstention= 0 , la délibération est adoptée

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2025-19)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant prévisionnel de 10 000 € est inscrit au compte 65748 du budget 2025 pour pouvoir mandater le versement de subventions aux associations. Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer ultérieurement pour attribuer ces subventions.

Le Conseil Municipal,

REPORTE l'attribution de subventions aux associations à une séance ultérieure de l'assemblée délibérante.

Vote : Pour= 12 , contre= 0 , abstention= 0 , la délibération est adoptée

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SIS PLOMB TIREPIED (2025-20)

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Plomb Tirepied accueille au titre de l'année scolaire 2024-2025 : 5 élèves.

Le montant de la participation est de 5 107,95 € soit :
5 élèves x 1 021,59 € = 5 107,95 €

Vote : Pour= 12 , contre= 0 , abstention= 0 , la délibération est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le Maire,

Jocelyne ALLAIN



Le Secrétaire de séance,

Serge ALLAIN



SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES

20 (hors 204) Immobilisations incorporelles	562,00 €
21 Immobilisations corporelles	40 337,21 €
164 Emprunts et dettes assimilées	23 558,00 €
165 Cautions	1 080,00 €
040-2131 Opération d'ordre en section d'investissement	11 061 779
Restes à réaliser	241 963,00 €
Total	318 562,00 €

RECETTES

001 Excédent reporté	34 387,36 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	168 480,64 €
10 Dotation fonds divers hors 1068	15 000,00 €
13 Subventions d'investissements	25 899,21 €
165 Cautions reçues	1 080,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	23 558,00 €
040-203 Opérations d'ordre en section d'investissement	
Total	318 562,00 €

Vote : Pour= 12 , contre= 0 , abstention= 0 , la délibération est adoptée

VOTE DU TAUX DE FONGIBILITE 2025 (2025-18)

Mme le Maire rappelle aux Conseillers la délibération N° 2024-19 prise l'année dernière à ce sujet et les informe qu'ils doivent à nouveau délibérer sur ce taux qui est annuel. Les conditions restent inchangées :

- Il permet à Mme Le Maire de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre (hors chapitre 012) au sein des sections sans effectuer des demandes modificatives.
- il faut voter un taux de fongibilité pour chaque section investissement et fonctionnement.